



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-010

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-12-27-00004 - ARRETE DOS-SDA N° 2023-867 RELATIF A LA COMPOSITION DU JURY DE L'EPREUVE PRATIQUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS POUR LA PERIODE DE JANVIER A MAI 2024 A LA CENTRALE DE PRELEVEMENTS DU LABORATOIRE DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX. (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-27-00004

ARRETE DOS-SDA N° 2023-867 RELATIF A LA
COMPOSITION DU JURY DE L'EPREUVE
PRATIQUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE POUR
EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS
POUR LA PERIODE DE JANVIER A MAI 2024 A LA
CENTRALE DE PRELEVEMENTS DU LABORATOIRE
DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX.

**ARRETE DOS-SDA N° 2023-867 RELATIF A LA COMPOSITION DU JURY DE L' EPREUVE PRATIQUE DU CERTIFICAT DE
CAPACITE POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS
POUR LA PERIODE DE JANVIER A MAI 2024
A LA CENTRALE DE PRELEVEMENTS DU LABORATOIRE DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L4352-1 à L4352-3 et R4352-13 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2006 modifié fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins ;

Vu l'arrêté DOS-2023-848 du 11 décembre 2023 relatif au calendrier pour la période de janvier à mai 2024 des épreuves pratiques du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins organisées à la Centrale de Prélèvements du Laboratoire du Centre Hospitalier de Roubaix ;

Vu la décision du directeur général du 8 novembre 2023 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision DOS-2023-845 du 7 décembre 2023 portant désignation des agents pouvant représenter le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France au sein du jury des épreuves pratiques du certificat de capacité de préleveur sanguin organisées dans la région Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur de la Centrale de Prélèvements du Laboratoire – Centre Hospitalier de Roubaix ;

ARRETE

Article 1 Pour la période de janvier à mai 2024, le jury pour les épreuves pratiques du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'examens de biologie médicale prévues à l'article 8 de l'arrêté du 13 mars 2006 modifié susvisé se déroulant à la Centrale de Prélèvements du Laboratoire du Centre Hospitalier de Roubaix est composé :

- Du directeur général de l'ARS ou son représentant, président ;

Et de

- Madame Anne VACHEE, biologiste médicale,

ou

- Madame Christine GHEVAERT, biologiste médicale,

ou

- Madame Fabienne LOISELEUR, biologiste médicale

ou

- Monsieur Eric MOREL, biologiste médical.

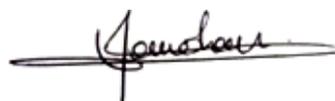
Le secrétariat du jury est assuré par les services de l'agence régionale de santé.

Article 2 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 décembre 2023

**Pour le directeur général et par
délégation,
La responsable du service gestion et
formation des professionnels de santé**



Aurore FOURDRAIN